

REPUBLIQUE DE LA REPUBLIQUE
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

19 DEC. 1990

DU 19 DEC. 1990
90/1577
// ECRET N°

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COM-
MISSION TECHNIQUE DE LA MISSION DE REHABI-
LITATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC
ET PARA-PUBLIC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 86/656 du 03 juin 1986 portant création d'une mission de
réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er: Sont à compter de la date de signature du présent décret
nommés membres de la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation
des Entreprises du secteur Public et para-public :

Président : Monsieur MBASSA NDINE Roger, Chargé de Mission
à la Présidence de la République

Membres :

MM. - LOBE Isaac, Directeur Financier de la SNI

- TCHALAT Colbert : Chef de Division des Projets

Agricoles au Ministère de l'Agriculture

- ETOUNDI Jean-Marie : Inspecteur des Banques au

Ministère des Finances

- NTANSI Joseph : Agro-Economiste.

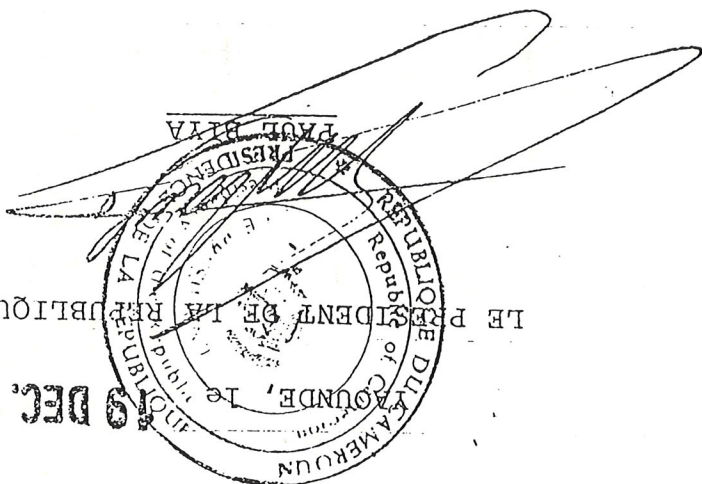
ARTICLE 2 : Le Ministre chargé de Mission à la Présidence de la République
chargé du Plan de Stabilisation et de Relance Economique, est chargé
de l'exécution du présent décret qui sera enregistré puis publié au
Journal Officiel en français et en anglais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
19 DEC. 1990



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 19 DEC. 1990

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUNAISE
 - PAIX - TRAVAIL - PATRIE

// () ECRET N° 90/1577 DU 19 DEC. 1990

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COM-
 MISSION TECHNIQUE DE LA MISSION DE REHABI-
 LITATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC
 ET PARA-PUBLIC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 86/656 du 03 juin 1986 portant création d'une mission de
 réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er: Sont à compter de la date de signature du présent décret
 nommés membres de la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation
 des Entreprises du secteur public et para-public :

Président : Monsieur MBASSA NDINE Roger, Chargé de Mission
 à la Présidence de la République

Membres :

MM. - LOBE Isaac, Directeur Financier de la SNI

- TCHAYAT Colbert : Chef de Division des Projets
 Agricoles au Ministère de l'Agriculture

- FOUNDI Jean-Marie : Inspecteur des Banques au
 Ministère des Finances

- NTANSI Joseph : Agro-Economiste.

ARTICLE 2 : Le Ministre chargé de Mission à la Présidence de la République
 chargé du Plan de Stabilisation et de Relance Economique, est chargé
 de l'exécution du présent décret qui sera enregistré puis publié au
 Journal Officiel en français et en anglais. -

D E C R E T N° 90 / 4 30 DU 27 FEV. 1990

portant nomination du Vice-Président et des

membres chargés spécialement de la privatisation

au sein de la Commission Technique de la Mission

de Réhabilitation des Entreprises du secteur public

et para-public.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

N°8

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 portant création d'une Mission de Réhabi-

litation des Entreprises du secteur public et para-public ;

VU le Décret n° 90 / 4 28 du 27 FEV. 1990

portant modification

~~Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 sus-visé ;~~

~~D E C R E T~~

~~ARTICLE 1er. - Sont à compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après à la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public :~~

~~Vice-Président et Coordonnateur des travaux sur la privatisation :~~

~~- M. NYASSA Louis Claude~~

~~M N D E N G~~

~~(Ministère du Développement Industriel et Commercial).~~

~~Membres spécialement chargés de la privatisation :~~

~~MM. : - NJECK Jean-Philippe, Directeur de la Prévion~~

~~au Ministère des Finances ;~~

~~- NCABA Evariste, Fondé de Pouvoir~~

~~à la Société Nationale d'Investissement ;~~

~~- MBOUDOU MBALLA Côme, Fondé de Pouvoir~~

~~à la Société Nationale d'Investissement ;~~

~~- ETTI NDOMA Ernest, Attaché de Direction~~

~~à la Société Nationale d'Investissement.~~

~~ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-~~

GE - H B E N G A

N A K O L E

M B A S S H

Soeur

Charles

Adm

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

YAOUNDE, le 27 FEV. 1990

D E C R E T N° 90 / 4 3 0 DU 27 FEV. 1990

portant nomination du Vice-Président et des membres chargés spécialement de la privatisation au sein de la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public.

LE PRESIDENT DE LA-REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 portant création d'une Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public ;

VU le Décret n° 90 / 4 2 8 du 27 FEV. 1990 portant modification

~~Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 sus-visé ;~~

~~D - E - G - R - E - T - E~~

ARTICLE 1er. - Sont à compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après à la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public :

Vice-Président et Coordonnateur des travaux sur la privatisation :
- M. NYASSA Louis Claude (Ministère du Développement Industriel et Commercial).
Membres spécialement chargés de la privatisation :

MM. : - NJECK Jean-Philippe, Directeur de la Prévission au Ministère des Finances ;

- NCABA Evariste, Fondé de Pouvoir à la Société Nationale d'Investissement ;

- MBODOU MBALLA Côme, Fondé de Pouvoir à la Société Nationale d'Investissement ;

- ETTI NDOMA Ernest, Attaché de Direction à la Société Nationale d'Investissement.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

GE - HENGA

MAKOLE

MBASSA

vue

vu

vu

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

YAOUNDE, le 27 FEV. 1990

D E C R E T N° 90 / 4 3 0 DU 27 FEV. 1990

portant nomination du Vice-Président et des

membres chargés spécialement de la privatisation

au sein de la Commission Technique de la Mission

de Réhabilitation des Entreprises du secteur public

et para-public.

LE PRESIDENT DE LA-REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 portant création d'une Mission de Réhabi-

litation des Entreprises du secteur public et para-public ;

VU le Décret n° 90 / 4 2 8 du 27 FEV. 1990

portant modification

~~Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 sus-visé ;~~

~~D E C R E T~~

~~ARTICLE 1er. - Sont à compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après à la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public :~~

~~Vice-Président et Coordonnateur des travaux sur la privatisation :~~

~~- M. NYASSA Louis Claude~~
~~(Ministère du Développement Industriel et Commercial).~~

~~Membres spécialement chargés de la privatisation :~~
~~MM. : - NJECK Jean-Philippe, Directeur de la Prévion~~
~~au Ministère des Finances ;~~

~~- NCABA Evariste, Fondateur de Pouvoir~~
~~à la Société Nationale d'Investissement ;~~

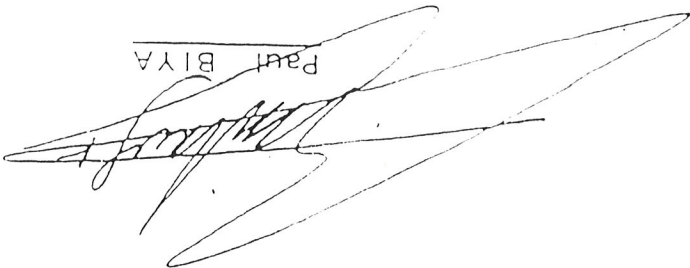
~~- MBOUDOU MBALLA Côme, Fondateur de Pouvoir~~
~~à la Société Nationale d'Investissement ;~~

~~- ETTI NDOMA Ernest, Attaché de Direction~~
~~à la Société Nationale d'Investissement.~~

~~ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-~~

YAOUNDE, le 27 FEV. 1990

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


Paul BIYA